

Aide-mémoire 2025

Déclaration de revenus des particuliers

Ce document est un aide-mémoire pour vous aider à rassembler tous vos documents et nous fournir toute l'information pertinente afin de produire vos déclarations de revenus ainsi que celles de votre famille.

Nous vous demandons de prendre le temps de le lire attentivement et de nous fournir, dès le départ, tous les documents et informations nécessaires pour votre dossier. Ceci nous permettra d'être plus efficace et de réduire le temps de préparation de vos déclarations de revenus et, par le fait même, votre note d'honoraires.

VOUS NE DEVEZ PAS NOUS FOURNIR CE DOCUMENT COMPLÉTÉ

Veillez plutôt compléter le « **Questionnaire obligatoire** » et nous fournir toute information pertinente dans la section « Commentaires » de celui-ci ou dans un document séparé.

Les questions incluses dans le « **Questionnaire obligatoire** » ne sont pas répétées dans ce document.

Consultez le document « **Nouveautés 2025** » pour connaître les nouveaux crédits ou changements qui pourraient s'appliquer à votre situation.

POUR NOUS AIDER

- **Veillez attendre d'avoir la totalité de vos documents avant de nous les transmettre.** Les dossiers incomplets nous obligent à mettre votre dossier de côté, y retourner plus tard et, ainsi, redoubler le travail et le temps que nous y consacrons.
- **Ne jamais nous transmettre des documents en format photo.** Ces documents nous causent énormément de problèmes et une perte de temps (ils sont illisibles et il est impossible de les trier avec les documents en format PDF). *Des applications existent sur les téléphones intelligents pour convertir les photos en PDF.*
- Dans la mesure du possible, donnez-nous le tout soit en version papier, soit en version électronique (PDF), mais pas une combinaison des deux.
- **Si vous avez moins de 20 feuillets** et que vous nous les faites parvenir en format PDF, veuillez les rassembler dans un seul et même document sauf pour les frais médicaux qui doivent être dans un document séparé.
- **Si vous avez 20 feuillets et plus**, groupez-les par type de feuillets (exemple : dons, relevés de placements, frais médicaux, autres feuillets) avant de les téléverser.
- Ne groupez pas les documents pour vos déclarations de revenus personnelles avec ceux de votre société, s'il y a lieu. Faites-les parvenir dans deux enveloppes séparées ou téléversez-les séparément sur les portails respectifs.
- **Veillez envoyer tous vos documents en un seul téléversement, car nous recevons un courriel à chaque téléversement.**
- Évitez de nous transmettre les documents en double.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Copie des avis de cotisation de l'année 2024.
- ☐ Copie des états de compte des acomptes provisionnels effectués pour 2025.
- ☐ Déclarations de revenus de l'année précédente (*si non produites par le cabinet*).
- ☐ Copie de la correspondance reçue des autorités fiscales, s'il y a lieu.

REVENUS

Afin de vous aider à rassembler les documents nécessaires à la préparation de vos déclarations de revenus, veuillez répondre aux questions ci-dessous, fournir les documents demandés et compléter les annexes supplémentaires, s'il y a lieu. Veuillez fournir les informations pour toutes les personnes de votre famille pour lesquelles nous devons préparer les déclarations de revenus 2025.

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toute provenance, c'est-à-dire vos revenus pour 2025, de sources canadienne et étrangère.

- | | | |
|---|--|---|
| 1. Êtes-vous salarié ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4, T4A / Relevé 1, Relevé 2 et Relevé 22. |
| 2. Avez-vous exercé des options d'achat d'actions ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les informations qui vous ont été fournies par votre employeur à cet effet, incluant votre feuillet T4/Relevé 1. |
| 3. Avez-vous d'autres revenus d'emploi ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A / Relevé 1 et Relevé 2 ou autres documents reçus. |
| 4. Avez-vous reçu des prestations d'assurance-emploi, CNESST, SAAQ, IVAC, assistance sociale ou RQAP pour un congé de maternité ou paternité ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4E, Relevé 5 et Relevé 6. |
| 5. Êtes-vous un travailleur autonome non incorporé (professionnel de la santé ou autres qui gagnent un revenu d'entreprise ou de profession) ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez joindre vos feuillets T4A/Relevé 1 et vos Relevés 27 ainsi que complétez le fichier Excel Revenus et dépenses d'entreprise - Professionnels de la santé ou Travailleurs autonomes , s'il y a lieu, selon votre situation. |
| 6. Avez-vous reçu des paiements de pension (rentes du Québec, du Canada, pension de la sécurité de vieillesse ou allocation de retraite) ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A, T4A(P), T4(OAS), Relevé 1 et Relevé 2. |
| 7. Avez-vous effectué des retraits ou reçu des montants de vos REER, FERR, régime de pension, CELIAPP ou autres ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4RSP, T4RIF, T4PS, T4FHSA, Relevé 2 et Relevé 25. |
| 8. Avez-vous effectué des retraits d'un régime d'épargne-études ou reçu une bourse d'études ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A, Relevé 1 et Relevé 2. |
| 9. Avez-vous reçu, en 2025, des montants pour la PUGE (Prestation Universelle pour la Garde d'Enfants), même si ceux-ci étaient pour des années antérieures ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir le feuillet RC62. Dans le cas des époux et des conjoints de fait, la PUGE est imposable entre les mains du conjoint ayant le revenu net le moins élevé, peu importe lequel des deux a reçu le montant. |

Si nous ne faisons pas la déclaration de votre conjoint, veuillez indiquer le montant déclaré à la ligne 11700 de sa déclaration fédérale _____ \$.



REVENUS (suite)

10. Avez-vous reçu des revenus de placements (dividendes, intérêts, revenus de fiducie, société de personnes ou abris fiscaux) ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T3, Relevé 16, T5, Relevé 3, T5013, Relevé 15, T101, Relevé 11, T5008 et Relevé 18.
- ☐ Non
11. Avez-vous disposé (vendu) de biens de placements (actions, obligations, fonds communs, etc.) de vos comptes :
- Avec courtier ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez obtenir auprès de celui-ci, et ce, pour chaque compte, le sommaire des gains et pertes en capital pour l'année.
- ☐ Non
- Sans courtier (exemple : compte en direct) ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez nous fournir votre suivi de placements tout en vous assurant que toutes les ventes de l'année y sont inscrites, incluant le coût d'achat (ou coût moyen s'il y a lieu) ainsi que le prix de vente. Si vous n'avez pas de suivi, veuillez nous fournir tous les détails et relevés pour les transactions de l'année.
- ☐ Non
12. Avez-vous disposé (vendu) de biens (résidence, chalet, immeuble locatif, terrain, oeuvres d'art, bijoux, etc.) ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez nous fournir le détail pour chaque disposition faite au cours de l'année, incluant la date d'achat et de vente du bien, le prix d'achat et vente, incluant la devise si elle n'est pas le dollar canadien. Veuillez fournir toute autre information que vous jugez pertinente.
- ☐ Non
- Une disposition réputée doit aussi être déclarée dans vos déclarations de revenus. Celle-ci peut survenir lors d'un changement d'usage sur un bien. Par exemple, un bien locatif (ou une partie) qui change d'usage pour être utilisé comme une propriété résidentielle ou, à l'inverse, une propriété résidentielle qui devient un bien locatif.*
13. Avez-vous reçu d'autres revenus, avec ou sans feuillets ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez nous faire parvenir tout autre feuillet reçu.
- ☐ Non Si aucun feuillet n'a été reçu, veuillez nous faire parvenir une feuille en indiquant le détail des revenus additionnels (exemple : revenus provenant de l'étranger).
14. Avez-vous reçu des versements anticipés (exemples : prime au travail, frais de garde d'enfants ou maintien à domicile des aînés) ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez joindre le Relevé 19.
- ☐ Non
15. Détenez-vous un immeuble locatif (ou plusieurs), seul ou en copropriété ou autres ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez compléter l'**annexe Revenus et dépenses de location de biens immeubles**.
- ☐ Non
16. Avez-vous reçu une pension alimentaire ?
- ☐ Oui Si oui, veuillez nous fournir le montant, le nom du payeur et indiquer si ce montant était pour vous ou pour les enfants. Si c'est la première année, veuillez nous faire parvenir une copie de l'entente ou du jugement.
- ☐ Non



DÉDUCTIONS ET CRÉDITS

Cette section vous aidera à rassembler les documents et informations nécessaires afin que vous puissiez bénéficier des déductions ou crédits disponibles selon votre situation fiscale pour l'année 2025.

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Avez-vous des dépenses d'emploi déductibles (salarié) ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les formulaires T2200 et TP-64.3 dûment complétés et signés par votre employeur, ainsi que le détail de vos dépenses d'emploi. |
| 2. Avez-vous remboursé des prestations en relation avec la COVID-19 ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les feuillets officiels. |
| 3. Avez-vous payé des cotisations syndicales et professionnelles pour vous permettre d'obtenir un salaire et qui ne sont pas indiquées sur votre feuillet T4/Relevé 1 ?
<i>Celles-ci ne doivent pas avoir été payées ou remboursées par votre employeur et doivent avoir un lien avec votre emploi.</i> | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous fournir les reçus officiels pour ces cotisations. |
| 4. Avez-vous un solde de régime d'accession à la propriété (RAP) ou un solde au régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) à rembourser ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, nous utiliserons une partie de votre contribution REER en remboursement du solde minimum annuel applicable. |
| 5. Avez-vous des dépenses de véhicule et de frais de bureau à domicile en tant que travailleur autonome ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez compléter les annexes Frais de bureau à domicile et Dépenses de véhicule incluses dans le fichier Excel Revenus et dépenses d'entreprise . |
| 6. Avez-vous déménagé ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes. |
| | ☐ Oui
☐ Non | Avez-vous vendu votre résidence ? Si oui, veuillez nous faire parvenir le contrat d'achat et de vente de la propriété vendue (nous communiquerons avec vous pour obtenir de plus amples renseignements, si nécessaire). |
| | ☐ Oui
☐ Non | Suite à votre déménagement, est-ce que vous vous êtes rapproché de 40 km de votre nouveau lieu de travail ou d'études ? Si oui, veuillez nous l'indiquer dans les commentaires du questionnaire obligatoire (nous communiquerons avec vous pour obtenir de plus amples renseignements, si nécessaire). |



DÉDUCTIONS ET CRÉDITS (suite)

6.1. Avez-vous acquis pour la première fois une habitation ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez nous fournir les informations suivantes.

La date d'acquisition de la propriété :

_____ (JJ-MM-AAAA)

Numéro de matricule ou désignation cadastrale sur le compte de taxes municipales de l'habitation (ou fournir le compte de taxes).

Qui est le propriétaire de la résidence ?

☐ Vous

☐ Vous et votre conjoint

☐ Votre conjoint

☐ Vous et une autre personne

Si vous avez coché « vous et une autre personne », veuillez fournir les renseignements de l'autre personne :

Nom : _____

Prénom : _____

N.A.S. : _____

Si nous ne produisons pas la déclaration de l'autre copropriétaire, veuillez nous indiquer qui réclame le crédit applicable :

☐ Vous

☐ Vous et votre conjoint

☐ Votre conjoint

☐ Vous et une autre personne

6.2. Avez-vous acquis une nouvelle habitation pour en faire le lieu principal de résidence d'une personne handicapée ?

☐ Oui

☐ Non

Si vous avez répondu oui, veuillez nous fournir le nom et le numéro d'assurance sociale de cette personne handicapée.

Nom : _____

Prénom : _____

N.A.S. : _____

7. Avez-vous fait des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez nous fournir la date de l'entente conclue avec l'entrepreneur, tous les détails relatifs à ce dernier, les montants payés et travaux effectués ou le formulaire TP-1029.AE *Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles 2025* dûment complété. Veuillez noter que l'entente doit avoir été conclue avec l'entrepreneur après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2027. Les travaux doivent avoir été payés en 2025 pour pouvoir demander ce crédit dans votre déclaration de 2025. Vous devez obtenir et nous fournir une copie de l'attestation TP-1029.AE.A dûment remplie et signée par l'entrepreneur responsable des travaux.



DÉDUCTIONS ET CRÉDITS (suite)

- | | | |
|---|--|---|
| 8. Êtes-vous un travailleur autonome non incorporé (professionnel de la santé ou autres) ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez compléter le fichier Excel Revenus et dépenses d'entreprise - Professionnels de la santé ou Travailleurs autonomes , selon votre situation, le tout afin de refléter tous vos revenus et dépenses. |
| 9. Avez-vous des intérêts MAPA ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous fournir le relevé de compte indiquant le total des intérêts payés à déduire pour 2025. N'incluez pas les montants déjà indiqués dans le fichier Excel de Revenus et dépenses d'entreprise, s'il y a lieu. |
| 10. Avez-vous payé des intérêts pour effectuer des placements, payé des honoraires professionnels et légaux ou des frais de courtage et de gestion de placements ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous fournir les relevés ou reçus officiels émis à cet effet. |
| 11. Avez-vous payé des frais de garde d'enfants ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels (Relevé 24 et autres). Pour obtenir un crédit d'impôt au Québec, un Relevé 24 est maintenant nécessaire pour les frais de garde de 5 000 \$ et plus payés à un fournisseur de services de garde. |
| 12. Avez-vous payé pour des activités admissibles à la condition physique des enfants ou pour des activités artistiques pour les enfants? Veuillez noter que ces crédits ne s'appliquent plus au niveau fédéral, mais pourraient être applicables dans certaines provinces. Au Québec, votre revenu familial ne doit pas dépasser 168 470 \$ afin de pouvoir bénéficier de ces crédits. | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2025. |
| 13. Si vous êtes un éducateur admissible, avez-vous payé pour des fournitures scolaires ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2025. |
| 14. Avez-vous payé des intérêts sur un prêt étudiant ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2025. |
| 15. Avez-vous payé des frais de scolarité pour des études faites à l'extérieur du Canada (études postsecondaires ou pour améliorer les compétences professionnelles, pour vous, votre conjoint ou vos enfants) ? | ☐ Oui
☐ Non | Vous devez demander à l'université de vous fournir le formulaire TL11A dûment complété et signé. |
| 16. Avez-vous fait des contributions politiques ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels. |
| 17. Avez-vous fait des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés ? | ☐ Oui
☐ Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels. |



DÉDUCTIONS ET CRÉDITS (suite)

- | | | |
|--|--|---|
| 18. Avez-vous payé une pension alimentaire ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, veuillez vous assurer de compléter l'annexe Séparation-Divorce et d'y indiquer les montants de pension payés pour votre ex-conjoint et pour vos enfants.</p> <p>S'il s'agit de la première année, veuillez nous faire parvenir une copie de l'entente ou du jugement.</p> |
| 19. Avez-vous payé des frais d'adoption ou traitement de l'infertilité ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails et les montants applicables. Veuillez noter que les montants payés ne sont pas tous admissibles. Une analyse de ces montants devra être faite. Le crédit pour frais médicaux liés à la fertilité a été clarifié et permet maintenant certaines déductions, comme par exemple, l'utilisation de technologies reproductives même lorsqu'il n'y a pas de condition médicale d'infertilité.</p> |
| 20. Hébergez-vous ou avez-vous un proche admissible ayant une déficience (mère, père, etc.) pour lequel vous pouvez obtenir le crédit canadien pour aidant naturel (ou crédit provincial pour personne aidante) ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, veuillez compléter l'annexe Famille et fournir les informations pour la personne à charge. Veuillez fournir le revenu de la personne à charge si nous ne préparons pas ses déclarations de revenus.</p> |
| 21. Avez-vous payé des frais médicaux ou dentaires, non remboursés par un assureur, un programme gouvernemental ou autres (exemple : prestation dentaire canadienne) ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, veuillez compléter le fichier Excel Frais médicaux et fournir les reçus de vos frais médicaux, dentaires ou autres.</p> <p>Pour le coût de vos médicaments, veuillez obtenir un relevé annuel des médicaments auprès de votre pharmacien.</p> <p>Si une partie de vos frais médicaux, dentaires ou autres a été remboursée par votre assureur ou par un programme gouvernemental ou autres, veuillez joindre les relevés détaillés (et non sommaires) afin que nous puissions déterminer quel montant vous pouvez réclamer (plusieurs types de frais ne sont pas admissibles ou le sont seulement au Québec et non au fédéral).</p> |
| 22. Avez-vous payé une prime pour assurance médicale (médicaments, soins médicaux et soins dentaires) pour vous et votre famille (non incluse sur vos feuillets T4 ou T4A) ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, veuillez nous fournir votre reçu officiel.</p> |
| 23. Avez-vous payé des montants pour une rénovation admissible aux fins du crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles afin de permettre la création d'un logement secondaire pour y accueillir une personne aînée ou handicapée ? | ☐ Oui
☐ Non | <p>Si oui, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt de 14,5 % pour des dépenses de rénovation admissibles d'un maximum de 50 000 \$ (crédit d'un montant maximum de 7 250 \$). Veuillez nous fournir les factures pour ces travaux.</p> |



DÉDUCTIONS ET CRÉDITS (suite)

- | | | |
|---|--|---|
| <p>24. Si vous aviez 65 ans ou plus en 2025 ou si vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, avez-vous payé des montants pour des rénovations admissibles afin de permettre l'accès au logement ou réduire le risque de blessures à l'intérieur du logement admissible ?</p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt de 14,5 % pour des dépenses de rénovations admissibles d'un maximum de 20 000 \$ qui permettent l'accès au logement ou réduisent le risque de blessures à l'intérieur du logement admissible pour le particulier déterminé. Veuillez nous fournir les factures pour ces travaux.</p> |
| <p>25. Si vous aviez 70 ans ou plus en 2025, avez-vous payé pour un logement ou des services vous permettant de demeurer dans votre résidence de façon autonome (exemples : déneigement, entretien de terrain, entretien ménager, préparation et livraison de repas, soins infirmiers à domicile) ?</p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, veuillez nous fournir les reçus officiels pour ces frais. Veuillez noter que le crédit est calculé en fonction de votre revenu familial, c'est-à-dire que le crédit sera réduit si votre revenu familial est plus élevé que 71 010 \$ en 2025.</p> <p>De plus, veuillez nous fournir l'information ci-après concernant votre loyer :</p> <p>Montant de votre loyer mensuel en janvier 2025 : _____.</p> <p>Loyer modifié en _____ 2025
(exemple : augmentation en juillet.).</p> <p>Montant de votre loyer mensuel en décembre 2025 : _____.</p> |
| <p>26. Si vous aviez 70 ans ou plus en 2025, avez-vous payé des frais pour l'achat, la location ou l'installation d'équipements admissibles pour vous permettre de demeurer dans votre résidence de façon autonome (une baignoire à porte, un fauteuil monté sur rail, système de GPS, lit d'hôpital, marchette, fauteuil roulant ou autres) ?</p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, veuillez joindre les reçus ou le détail des frais. Les premiers 250 \$ ne sont pas admissibles au crédit.</p> |
| <p>27. Avez-vous droit au crédit pour personnes handicapées ?</p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, et si c'est une première demande, veuillez fournir les formulaires T2201 et TP-752.0.14 dûment signés par le professionnel de la santé admissible. Veuillez noter que les infirmières et infirmiers praticiens ont été ajoutés à la liste des professionnels de la santé qui peuvent attester de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.</p> |
| <p>28. Étiez-vous locataire au 31 décembre 2025 ?</p> <p><i>Veuillez noter que cette question concerne le crédit d'impôt pour solidarité du Québec. Si votre revenu familial dépassait 70 395 \$ (personne avec conjoint) ou 64 545 \$ (personne sans conjoint/monoparentale), vous n'avez pas accès à ce crédit. Vous n'avez donc aucun document à nous fournir.</i></p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, et si votre revenu familial était sous le seuil indiqué ci-contre, veuillez joindre le Relevé 31 qui vous a été remis par votre propriétaire.</p> |
| <p>29. Étiez-vous propriétaire de votre résidence au 31 décembre 2025 ?</p> <p><i>Veuillez noter que cette question concerne le crédit d'impôt pour solidarité du Québec. Si votre revenu familial dépassait 70 395 \$ (personne avec conjoint) ou 64 545 \$ (personne sans conjoint/monoparentale), vous n'avez pas accès à ce crédit. Vous n'avez donc aucun document à nous fournir.</i></p> | <p>☐ Oui
☐ Non</p> | <p>Si oui, et si votre revenu familial était sous le seuil indiqué ci-contre, veuillez nous fournir votre relevé de taxes foncières municipales pour l'année 2025.</p> |

